



Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

Noël Kinsella

Cas de discrimination fondée sur l'âge

J'ai mentionné le premier cas de lutte contre la discrimination fondée sur l'âge par lequel la Commission a pu établir que le monde évoluait et qu'il fallait offrir des choix personnels en matière de retraite. À la suite de ce cas, à peu près à la même période, mes prédécesseurs du Sénat du Canada, sous David Croll, ont réalisé une étude sur le vieillissement et la retraite. Le rapport s'intitulait *Retraite sans douleur*. Parallèlement, Frank Wilson réalisait une étude pour la province sur le même sujet; encore une fois, le Nouveau-Brunswick a joué un rôle important par l'intermédiaire du cas Charles Little sur la retraite par choix personnel.